



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25595
15 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 13 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration
rendue publique le 10 avril 1993 par le porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon

ANNEXE

Déclaration rendue publique le 10 avril 1993 par le porte-parole
du Ministère des affaires étrangères de la République populaire
démocratique de Corée

Une "déclaration du Président" concernant le prétendu "problème nucléaire" de la République populaire démocratique de Corée a été rendue publique le 9 avril 1993 à l'issue de consultations à huis clos au Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans cette déclaration, les membres du Conseil exprimaient leur préoccupation devant la situation qui s'est créée à la suite du retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et déclaraient qu'ils "accueillent favorablement tous les efforts visant à résoudre la situation et notamment ils encouragent l'AIEA à poursuivre ses consultations avec la République populaire démocratique de Corée".

Comme le montre le processus de consultations, le Conseil de sécurité, de par son essence même, n'est pas l'instance appropriée pour débattre de questions comme le "problème nucléaire" imaginaire de la République populaire démocratique de Corée.

Il examine principalement les actes qui perturbent et mettent en danger la paix et la sécurité dans le monde.

Le retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité et les problèmes posés par l'application de l'Accord de garanties sont des questions qui ressortent à la souveraineté. Ils ne sauraient être considérés comme des actes qui ébranlent la paix mondiale et menacent la sécurité de pays tiers.

Si la "méfiance" à l'égard des "visées nucléaires" de la République populaire démocratique de Corée fait peser une menace sur la paix et la sécurité dans le monde, les armes nucléaires qui existent bel et bien dans d'autres nations doivent constituer une menace cent fois plus grave.

Si le Conseil de sécurité veut examiner le problème nucléaire dans l'optique de garantir la paix et la sécurité mondiales, il doit demander des comptes, d'abord, aux Etats-Unis qui sont le premier pays à avoir mis au point des armes nucléaires et qui possèdent le plus vaste arsenal de ce type d'armes.

Comment le Conseil de sécurité peut-il rester indifférent aux agissements illégaux des Etats-Unis qui, bénéficiant des concours de certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA, ont maintenant recommencé, alors que la guerre froide a pris fin, les manoeuvres militaires communes "Team Spirit" - une répétition de guerre nucléaire -, de sorte que la situation dans la péninsule coréenne est devenue extrêmement tendue, et portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité d'un Etat non doté d'armes nucléaires en violant le statut de l'AIEA, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'Accord de garanties.

Le Conseil de sécurité doit s'en tenir au principe de la justice et de l'impartialité sur le plan international.

La République populaire démocratique de Corée est la victime : elle a été exposée à la menace nucléaire et il a été porté atteinte à sa souveraineté. Les coupables, ce sont les Etats-Unis et certains fonctionnaires de l'AIEA manipulés par eux.

Si le Conseil de sécurité laisse faire les puissances occidentales et leurs partisans, alors que ce sont eux les coupables, et traite avec dédain et offense les petits pays, alors qu'ils sont les victimes, les petits pays du tiers monde n'auront plus confiance dans le Conseil de sécurité.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, notre position n'a pas changé : nous entendons nous acquitter sincèrement et scrupuleusement de nos obligations conformément à l'Accord de garanties nucléaires et régler les problèmes qui pourraient surgir à cet égard par voie de négociations.

Le 30 mars, nous avons proposé une fois de plus à l'AIEA de tenir des négociations au sujet de l'application de l'Accord de garanties.

Nous gardons encore l'espoir que l'AIEA abrogera sa "résolution" déraisonnable accusant la République populaire démocratique de Corée de "ne pas se conformer" à l'Accord de garanties et qu'elle répondra à notre proposition de négociations.

Ce sont les Etats-Unis qui ont intensifié la menace nucléaire qu'ils font peser sur nous et qui nous ont obligés à nous retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; ce sont eux aussi qui ont manipulé l'AIEA pour qu'elle porte atteinte à l'Accord de garanties. La solution définitive de ce problème dépend donc de négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les Etats-Unis d'Amérique.

Ce que le Conseil de sécurité peut faire en ce qui concerne le "problème nucléaire" posé par la République populaire démocratique de Corée c'est prendre des mesures pratiques pour amener les Etats-Unis à accepter de négocier avec nous et à s'acquitter intégralement de leurs responsabilités et de leurs obligations.

Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra les mesures qui s'imposent compte tenu de la situation actuelle et conformément au principe de la justice internationale afin de ne pas répéter ses erreurs passées en ce qui concerne la question coréenne.
